**Information**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

| | |
|---|---|
| **Direction générale de l'enseignement et de la recherche**<br>**Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales**<br><br>**1 ter avenue de Lowendal**<br>**75700 PARIS 07 SP**<br>**0149554955** | **Note de service**<br><br>**DGER/MAPAT/2015-718**<br><br>**17/08/2015** |

**Date de mise en application :** Immédiate
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 15/01/2016
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes :** 12

**Objet :** note de service relative au dispositif national d'appui TUTAC à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et directeurs de centres d'un EPL) pour l'année scolaire 2015-2016.

| **Destinataires d'exécution** |
|---|
| DRAAF<br>DAAF<br>Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole<br>Inspection de l'enseignement agricole<br>AgroSup Dijon<br>Délégués régionaux à la formation continue (DRFC) |

**Résumé :** dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2015.

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et directeurs de centres, contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels).

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels, vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

## 1. Le personnel concerné par le dispositif TUTAC

Le dispositif TUTAC concerne :

1- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État et les agents contractuels sur budget d'établissement) affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;

2- tous les Ingénieurs Agriculture Environnement (IAE) affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sur des fonctions d'enseignement ;

3- tous les directeurs contractuels de CFA et de CFPPA recrutés en 2015 ;

4- tous les directeurs contractuels d'exploitation agricole (DEA) et les directeurs contractuels d'atelier technologique (DAT) recrutés en 2015 ;

5- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus recrutés tardivement au cours de l'année scolaire 2014-2015 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif en 2014 ;

6- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole ;

7- les contractuels recrutés avant septembre 2015 et enseignant une autre discipline à la rentrée 2014 ou 2015.

Ce dispositif **ne concerne pas** les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'Education nationale, les professeurs stagiaires et les emplois d'avenir professeur.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2015 se déroulera tout au long de l'année scolaire.

## 2. Le contexte du dispositif et l'inscription dans le dispositif TUTAC

Conformément à la note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur http://chlorofil.fr/ espace « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Textes généraux » puis « Gestion des personnels des établissements public d'EA » puis « Gestion des services » et enfin « Tous personnels »), il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC sont également concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction, les personnes ressources en informatique, en documentation…, et le responsable local de formation (RLF) de l'EPL ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
  - au niveau régional : le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DOM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF),
  - au niveau national : AgroSup Dijon/Eduter/CNPR et la Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales (MAPAT) de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), notamment dans le cadre de la procédure d'inscription.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information.

**L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte trois phases :**

1. **la demande de création de l'agent dans SAFO, dès son arrivée dans l'établissement, (Cf. annexe 1 à renseigner puis à transmettre au DRFC de la région de l'agent via le RLF de l'EPL). Un code SAFO sera alors attribué à l'agent.**
2. **la demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. annexe 2 à renseigner et à transmettre au membre de l'équipe de direction de l'établissement en charge de l'inscription au dispositif TUTAC).**
3. **l'inscription par l'établissement au dispositif TUTAC à partir du jeudi 20 août 2015, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :**

http://inscription.tutac.educagri.fr/

*NB : Pour l'inscription en ligne le code SAFO est obligatoire.*

L'inscription au dispositif :

- conditionne la participation aux divers regroupements (Cf. §4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent sera convoqué au regroupement régional de pairs organisé dans sa région, au regroupement disciplinaire et le cas échéant au regroupement spécifique CFA/CFPPA ou au regroupement pour les directeurs de centre contractuels,
- entraîne une inscription automatique à la conférence «conf-TUTAC» sur Mélagri, qui permettra au nouvel agent d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui. La «conf-TUTAC» fonctionne durant toute l'année scolaire avec un modérateur dont le rôle est de faciliter et de réguler les échanges.
- entraîne l'envoi des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL » mis en œuvre pour la première fois en 2015 (Cf. §3 de la note de service).

Le classeur TUTAC 2015 (voir sommaire en annexe 3) est consultable depuis le 6 juillet 2015 sur http://www.chlorofil.fr espace « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Formation continue des personnels » puis « TUTAC : TUTorat des Agents Contractuels ».

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, il est demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.

Dans le cadre d'un partenariat avec les organismes de formation, la DGER a confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR, la responsabilité de l'inscription au dispositif, de la création et de l'animation de la «conf-TUTAC» ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires).

*NB : les agents recrutés en cours d'année demanderont leur inscription au dispositif dès leur recrutement pour pouvoir bénéficier de l'appui explicité ci-dessus.*

Une synthèse du dispositif TUTAC est disponible en annexe 4.

## 3. La mise en place d'un nouvel élément dans le dispositif TUTAC : le parcours à distance « Accueil pour une prise de poste dans un EPL »

La DGER a confié à AgroSup Dijon/Eduter/Ingénierie la conception, le suivi et la gestion des inscriptions d'un parcours de formation entièrement à distance permettant au nouveau contractuel de disposer d'un outil d'auto formation facilitant son arrivée dans son établissement en complément des accueils assurés conformément à la note de service ci-dessus référencée.

Le parcours de formation dure dix heures et est axé sur le centre d'affectation et l'EPL du nouvel arrivant.

Il comprend sept modules portant à la fois sur les activités du nouveau contractuel ainsi que sur l'organisation administrative et pédagogique de son établissement.

Il s'appuie sur différentes ressources : le classeur TUTAC ainsi que le classeur personnel « Prise de fonction » à télécharger sur la plate-forme de formation. Ce classeur comprend dix sept fiches qui seront à compléter tout au long de la formation.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel pourra s'appuyer sur le collègue expérimenté identifié (Cf. §2 de la note de service). Il sera également accompagné par un référent Tutofop tout au long de son parcours (Cf. annexe 5).

## 4. Les regroupements du dispositif TUTAC *(le nombre de regroupements par agent est fonction de la date d'inscription au dispositif)*

Chaque agent inscrit dans ce dispositif :

- ***avant le 02 octobre 2015*** *sera convoqué à* ***deux*** *regroupements :* ***au regroupement régional de pairs et au regroupement disciplinaire*** *ou* ***au regroupement pour les directeurs de centre contractuels.*** *Les agents affectés à un CFA ou un CFPPA bénéficieront en sus d'un* ***regroupement spécifique CFA-CFPPA****.*
- ***entre le 03 et le 22 octobre 2015 avant 18h00*** *sera convoqué au* ***seul regroupement disciplinaire,*** *ainsi que le cas échéant au* ***regroupement spécifique CFA-CFPPA,*** *ou au* ***regroupement pour les directeurs de centre contractuels,***
- ***entre le 23 octobre et le 12 novembre 2015 avant 18h00*** *sera convoqué le cas échéant au* ***regroupement spécifique CFA-CFPPA,*** *ou au* ***regroupement pour les directeurs de centre contractuels,***
- ***entre le 13 novembre et le 16 décembre 2015 avant 18h00*** *sera convoqué le cas échéant au* ***regroupement pour les directeurs de centre contractuels,***
- ***après le 23 octobre 2015*** *(enseignants)* ***ou le 13 novembre 2015*** *(formateurs)* ***ou le 16 décembre 2015*** *(directeur de centre), l'agent ne pourra plus s'inscrire et participer aux regroupements en 2015 et devra, comme indiqué au §2 s'appuyer sur des ressources locales.*

### 4.1 Le regroupement régional de pairs

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD et/ou SFD (Cf. annexe 6). Chaque délégué organise un regroupement régional de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée.

Le regroupement de pairs est **une session d'information** à initiative régionale dont l'organisation peut éventuellement être inter-régionale. Son objet est **centré sur les aspects transversaux du métier** : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.

Afin de permettre des échanges fructueux entre participants, ce regroupement de pairs peut être organisé en résidentiel, sous réserve d'une information préalable faite aux participants.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **4 demi-journées** aura lieu soit en fin de semaine **41** (07 à 09 octobre 2015), soit en début de semaine **42** (12 à 14 octobre 2015**)**. **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DOM-COM.**

Le bilan de la session devra être transmis à la MAPAT au plus tard le **27 novembre 2015**.

### 4.2 Le regroupement disciplinaire (Cf. annexes 7 et 8)

Il est organisé par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR du point de vue logistique, selon **la liste jointe en annexe 7** et animé par l'inspection de l'enseignement agricole.

Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **48 : du mardi 24 novembre 2015 à 14 heures au jeudi 26 novembre 2015 à 16 heures**.

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent choisi un regroupement disciplinaire. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : <u>22 octobre 2015 – 18h00</u>**

**Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

### 4.3 Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA (Cf. annexe 9)

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, MM J-P. Barutaut, P. Delaye, J-Y. Maraquin et J-P. Tosi. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **4 demi-journées** aura lieu en **semaines 49, 50 et 51.**

L'agent s'inscrit au regroupement le plus proche de son domicile administratif lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- EPL de Lyon, site du Lycée horticole à Dardilly (69) du **mardi 01 décembre à 14 heures au jeudi 03 décembre à 12 heures,**
- EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort du CFPPA-CFA de la Gironde (33) du **mardi 08 décembre à 14 heures au jeudi 10 décembre à 12 heures**.
- EPL de la Meuse, LEGTA de Bar le Duc (55) du **mardi 15 décembre à 14 heures au jeudi 17 décembre à 12 heures.**

En fonction du nombre d'inscrits dans chaque session, le regroupement de Bar le Duc est susceptible d'être annulé. Il est donc impératif, lors de l'inscription au regroupement, de formuler un second choix (sur l'EPL de Lyon ou l'EPLEFPA de Bordeaux Gironde) en cas d'annulation du regroupement de Bar le Duc.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : <u>12 novembre 2015 – 18h00</u>**

**Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

*NB : La participation aux formations organisées dans le cadre du dispositif TUTAC peuvent être partiellement prises en charge par le FAFSEA dans le cadre du plan formation pour les EPL qui adhèrent au dispositif mis en place auprès du FAFSEA.*

### 4.4 Le regroupement pour les directeurs de centre contractuels (Cf. annexe 10)

Il est organisé conjointement par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage MM J-P. Barutaut, P. Delaye, J-Y. Maraquin et J-P. Tosi et par les inspecteurs développement – expérimentation – exploitations agricoles et ateliers technologiques MM J. Demule, P. Lizée, M. Pecqueux et X. Bordenave. Il a un caractère obligatoire. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, le fonctionnement administratif et pédagogique, les éléments de base afférents à la politique économique et financière, la construction et la mise en œuvre du projet de centre.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **6 demi-journées** aura lieu la **semaine 02 en 2016 : du mardi 12 janvier 2016 à 14 heures au vendredi 15 janvier 2016 à 12 heures à AgroSup Dijon**.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 16 décembre 2015 – 18h00**

**Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

## 5. Le remboursement des frais de stage liés aux regroupements de pairs, disciplinaire, spécifique CFA-CFPPA et pour les directeurs de centre contractuels du dispositif TUTAC

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

### 5.1 Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs (Cf. liste en annexe 11) :

Les DRFC chargés de la mise en œuvre du regroupement régional de pairs assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

### 5.2 Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire, au regroupement spécifique CFA-CFPPA et au regroupement des directeurs de centre contractuels :

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent et s'il **confirme sa participation**, la réservation de l'hébergement est faite pour lui ;

- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation**.

**L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance de l'inscription rapide et précise des agents concernés en respectant les dates limites d'inscription qui sont impératives.**

**Le formulaire électronique d'inscription est accessible à compter du jeudi 20 août 2015 à l'adresse suivante :**

http://inscription.tutac.educagri.fr/

**L'ensemble des procédures est récapitulé en annexe 12.**

Le Chef de la Mission d'appui au pilotage et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER

**Liste des annexes :**

Annexe 1 : demande de création de code SAFO

Annexe 2 : demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 3 : sommaire du classeur TUTAC 2015

Annexe 4 : quatre pages présentant le dispositif TUTAC

Annexe 5 : présentation du parcours à distance « Accueil pour une prise de fonction en EPL »

Annexe 6 : programme type du regroupement de pairs

Annexe 7 : organisation des regroupements disciplinaires lieux

Annexe 8 : programme type du regroupement disciplinaire

Annexe 9 : programme type du regroupement spécifique formateurs CFA/CFPPA

Annexe 10 : programme type du regroupement directeurs de centre contractuels

Annexe 11 : liste des délégués régionaux à la formation continue

Annexe 12 : synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC en 2015-2016

**ANNEXE 1**

**Fiche d'identification d'un nouvel agent**
**Pour création code SAFO - DISPOSITIF TUTAC**

| | |
|---|---|
| **Nom** :<br>*(Obligatoire)* | **Prénom** :<br>*(Obligatoire)* |
| **Nom de jeune fille** :<br>*(Obligatoire)* | **Sexe** : ☐ F ☐ M<br>*(Obligatoire)* |
| **Date de naissance** :<br>*(Obligatoire)* | **N° INSEE** :<br>*(Obligatoire)* |
| **Diplôme le plus élevé (*)** :<br>*Exemple 5 Licence* | **N° EPICEA** pour les contractuels et formateurs d'Etat<br>*(Obligatoire)* |
| **Etablissement d'affectation** :<br>*(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)* | **Etablissement d'exercice** :<br>*(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)* |
| **Date d'entrée dans l'établissement** : | **Temps de travail en CFA et/ou en CFPPA en % :** |

| ***Statut*** *(cochez la case correspondante)* | ***Types de personnels*** *(cochez la case correspondante)* |
|---|---|
| ☐ Contractuel d'Etat (ACEN)<br>☐ Contractuel régional (ACER)<br>☐ Contractuel établissement (ACB) | ☐ Personnel de direction (dont directeur de centre constitutif d'un EPL)<br>☐ Personnel d'enseignement<br>☐ Personnel d'éducation et de surveillance<br>☐ Personnel ATOSS<br>☐ Autres |
| **Statut handicapé** (MDPH) ☐ Oui ☐Non | **Corps** : ☑ A ☐B ☐C |

| | |
|---|---|
| **Fonction (autre qu'enseignement)** :<br>☐ Directeur de CFA ☐ Directeur de CFPPA<br>☐ Directeur d'Exploitation Agricole ☐ Directeur d'Atelier Technologique | |
| **Discipline(s) enseignées(*)** :<br>*Exemple Discipline(s) enseignées : 13* | **Niveau(x) d'enseignement(*)** :<br>*Exemple Niveau(x) d'enseignement :1 4 5* |

(*) voir ci-après

| Diplômes | Diplômes | Disciplines enseignées | Niveaux d'enseignement |
|---|---|---|---|
| **Niveau 1**<br>1 Ingénieur agronome<br>2 DEA-DESS<br>3 DEA<br>16 Doctorat<br>17 Doctorat (étranger)<br>18 Autre diplôme niveau 1<br>**Niveau 2**<br>4 Maîtrise<br>5 Licence<br>6 MST<br>19 Autre diplôme niveau 2<br>28 Ingénieur agricole<br>29 Certificat de maîtrise<br>30 Certificat de licence<br>31 Diplôme étranger de niveau 2<br>**Niveau 3**<br>7 BTS<br>8 DUT<br>9 DEUG<br>10 DEUST<br>20 Autre diplôme niveau 3<br>32 BTSA<br>33 Diplôme étranger de niveau 3 | **Niveau 4**<br>11 BAC<br>12 BTA<br>21 Autre diplôme niveau 4<br>34 Bac technique<br>35 Bac pro<br>36 Diplôme étranger niveau 4<br>37 BP<br>**Niveau 5**<br>13 BEP<br>22 Autre diplôme niveau 5<br>38 BEPA<br>39 BPA<br>40 Diplôme étranger de niveau 5<br>**Niveau 6**<br>14 CAP<br>15 Certificat d'étude<br>25 Autre diplôme de niveau 6<br>41 CAPA<br>42 Diplôme étranger de niveau 6<br>**Autres**<br>26 Autre diplôme niveau inconnu 14<br>27 Autre diplôme inconnu (étranger) | 1 Agroalimentaire<br>2 Agroéquipements<br>3 Agronomie<br>4 Aménagement de l'espace<br>5 Biologie animale/zootechnie<br>6 Biochimie<br>7 Biotechnologies<br>8 Bureautique<br>9 Biologie végétale/phytotechnie<br>10 Comptabilité<br>11 Documentation<br>12 Écologie<br>13 Économie<br>14 Économie sociale<br>15 EPS<br>16 ESC<br>17 Français<br>18 Gestion<br>19 Histoire géographie<br>20 Informatique<br>21 Langues<br>22 Mathématiques et statistiques<br>23 Philosophie<br>24 Productions aquacoles<br>25 Productions forestières<br>26 Productions horticoles<br>27 Sciences biologiques<br>28 Sciences physiques<br>29 Techniques d'expression. et de communication<br>30 Techniques commerciales<br>31 Viticulture, œnologie | 1 BTSA<br>2 Prépa grandes écoles<br>3 CS niveau 3<br>4 Bac<br>5 Bac technologique<br>6 BTA<br>7 Bac professionnel<br>8 S niveau 4<br>9 BEP<br>10 BP<br>11 BEPA<br>12 CS niveau 5<br>14 4ème 3ème techno<br>15 4ème 3ème prépa |

**ANNEXE 2**

# Demande d'inscription au dispositif TUTAC 2015
# (Tutorat des nouveaux agents contractuels de l'enseignement public agricole)

*L'agent contractuel remet cette fiche remplie au membre de la Direction de son établissement en charge de son inscription en ligne au dispositif TUTAC http://inscription.tutac.educagri.fr*
*Cette fiche facilitera l'inscription si l'agent et la Direction ne peuvent pas la réaliser ensemble.*
*Les contractuels qui s'inscrivent sont automatiquement convoqués au regroupement de pairs organisé par leur Délégué régional à la formation continue (DRFC), sont automatiquement inscrits à la « conf-TUTAC » et recevront automatiquement les identifiants et les codes individuels leur permettant de suivre le nouvel élément du dispositif TUTAC, le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL ».*

| | |
|---|---|
| **Nom** :<br>*(Obligatoire)* | **Prénom** :<br>*(Obligatoire)* |
| **Date de naissance** :<br>*(Obligatoire)* | **Code SAFO :**<br>*(Obligatoire)* |
| **Téléphone mobile de l'agent :** | **Mail professionnel : ……..…..@educagri.fr**<br>Si vous n'en disposer pas encore, pensez à en faire la demande rapidement auprès de votre Gestionnaire Local Agricoll (GLA). Cette adresse vous permettra d'avoir accès à la conférence «TUTAC» ainsi qu'à d'autres vous concernant. |
| **Diplôme le plus élevé (NOM)** :<br>**Spécialité** : | **Date d'entrée dans l'enseignement agricole :** |
| **Statut** *(cochez la case correspondante)*<br>☐ Contractuel d'Etat (ACEN)<br>☐ Contractuel régional (ACER)<br>☐ Contractuel établissement (ACB)<br>☐ IAE affecté sur des fonctions d'enseignement | **Fonction** *(cochez la case correspondante)*<br>☐ Enseignant (dont IAE affecté sur des fonctions d'enseignement )<br>☐ Directeur de CFA<br>☐ Directeur de CFPPA<br>☐ Directeur d'Exploitation Agricole<br>☐ Directeur d'Atelier Technologique |
| **Temps de travail en % :** | |

| **Discipline et classes confiées** | | | |
|---|---|---|---|
| ***Discipline enseignée*** | ***Cycle de formation*** | ***Cadre d'activité : FI (lycée) – FC (CFPPA) – FA (CFA)*** | ***Nombre d'heures hebdomadaires*** |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

<table>
<tr><th>Regroupement disciplinaire<br>(Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 24/11 à 14h au 26/11 à 16h).</th><th>Regroupement formateurs CFA / CFPPA<br>(Un seul choix est possible)</th><th>Regroupement Directeurs de centres</th></tr>
<tr><td>☐ Agronomie – Productions végétales</td><td rowspan="3">☐ EPL de Lyon, site de Dardilly (69)<br>Du mardi 01 décembre 14h au jeudi 03 décembre 12h</td><td rowspan="4">☐ AgroSup Dijon<br><br>Du mardi 12 janvier 2016 à 14h au vendredi 15 janvier 2016 à 12h</td></tr>
<tr><td>☐ Allemand ou Anglais ou Espagnol</td></tr>
<tr><td>☐ Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière</td></tr>
<tr><td>☐ Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires</td><td rowspan="3">☐ EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort (33) du CFPPA-CFA de la Gironde<br>Du mardi 08 décembre 14h au jeudi 10 décembre 12h</td></tr>
<tr><td>☐ Biologie – Ecologie</td></tr>
<tr><td>☐ Documentation ou Technologies de l'information et de la communication</td></tr>
<tr><td>☐ Education Socio-Culturelle</td><td rowspan="4">☐ EPL de la Meuse, LEGTA de Bar le Duc (55)<br>Du mardi 15 décembre 14h au jeudi 17 décembre 12h</td><td rowspan="13"></td></tr>
<tr><td>☐ Education Physique et sportive</td></tr>
<tr><td>☐ Français – Philosophie</td></tr>
<tr><td>☐ Histoire – Géographie</td></tr>
<tr><td>☐ Mathématiques</td><td rowspan="12">EN CAS D'ANNULATION DU REGROUPEMENT SUR LE SITE DE BAR LE DUC, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT CHOISIR UN DE CES DEUX SITES :<br><br>☐ EPL de Lyon, site de Dardilly (69)<br>Du mardi 01 décembre 14h au jeudi 03 décembre 12h<br><br>☐ EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort (33) du CFPPA-CFA de la Gironde<br>Du mardi 08 décembre 14h au jeudi 10 décembre 12h</td></tr>
<tr><td>☐ Physique – Chimie</td></tr>
<tr><td>☐ Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie</td></tr>
<tr><td>☐ STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)</td></tr>
<tr><td>☐ STE / Agroéquipements SUD (LEGTA Carcassonne)</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Gestion commerciale</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Economie familiale et sociale</td></tr>
<tr><td>☐ Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin</td></tr>
<tr><td>☐ Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne</td></tr>
</table>

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire, spécifique formateurs de CFA/CFPPA et des directeurs de centre contractuels sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et **s'il confirme sa participation**, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

# Classeur TUTAC 2015

TUTorat
des Agents
Contractuels
enseignants
et formateurs
de l'enseignement
agricole

Dispositif national d'accompagnement
à la prise de fonction des nouveaux enseignants
et formateurs contractuels des établissements
publics d'enseignement et de formation
professionnelle agricoles

# AVANT-PROPOS

Vous comptez maintenant parmi les enseignants et formateurs qui exercent leur métier au sein du ministère chargé de l'agriculture.

Ce « **classeur** » a pour objectif de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole. Son ambition n'est pas de répondre de manière exhaustive à toutes les questions que vous vous posez mais, plutôt, de « planter le décor ». C'est pourquoi il pose les bases minimales des connaissances, compétences et comportements que vous saurez enrichir personnellement, en fonction de vos interrogations, de vos recherches et de vos pratiques professionnelles.

Il comprend **quatre grandes parties** :

1 – Connaître l'enseignement agricole
2 – S'insérer dans l'enseignement agricole
3 – Exercer son métier au quotidien
4 – Évoluer dans son emploi, sa carrière

Chacune de ces quatre parties comporte plusieurs « **sections** », elles-mêmes constituées de « **fiches** ». Ces fiches ne constituent que des points d'ancrage : elles demandent donc à être complétées et, si nécessaire, actualisées.

Ce classeur ne prétendant pas à l'exhaustivité, prenez l'habitude de vous connecter aux différents sites suivants. Vous pourrez accéder à de multiples informations qui sont régulièrement mises à jour.

- **www.chlorofil.fr/tutac**
  note de service relative au dispositif Tutac
  et classeur au format pdf

- **www.chlorofil.fr** espace web des professionnels
  de l'enseignement agricole français

- **www.educagri.fr** site d'information et de promotion des établissements publics
  d'enseignement agricole

- **www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/**
  portail web de l'enseignement agricole

# Sommaire


## 1. Connaître l'enseignement agricole

### 1.1 Les missions de l'enseignement agricole

- Fiche 1 : les cinq missions de l'enseignement agricole
- Fiche 2 : l'enseignement agricole aujourd'hui

### 1.2 L'organisation de l'enseignement agricole

- Fiche 3 : les dispositifs de formation dans l'enseignement agricole
- Fiche 4 : les cycles de formation et les niveaux d'enseignement
- Fiche 5 : les diplômes de l'enseignement agricole et leur finalité

### 1.3 Du local au national : le cadre institutionnel

- Fiche 6 : l'EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- Fiche 7 : le Conseil régional
- Fiche 8 : les DRAAF/SRFD, DAAF/SFD : l'autorité académique
- Fiche 9 : la DGER : la direction responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducative de tous les établissements d'enseignement agricole
- Fiche 10 : l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture
- Fiche 11 : l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA)

# 2. S'insérer dans l'enseignement agricole

## 2.1 Vous venez d'être nommé(e) dans l'enseignement agricole

- Fiche 1 : quelle est votre situation administrative ?
- Fiche 2 : quel est votre service d'enseignement ?
- Fiche 3 : quels sont vos droits, vos obligations ?
- Fiche 4 : quelles sont les règles professionnelles spécifiques de votre métier d'enseignant ?
- Fiche 5 : quelles sont les bases de votre rémunération ?
- Fiche 6 : comment serez-vous évalué ?

## 2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA

- Fiche 7 : qui travaille à vos côtés ?
- Fiche 8 : quels sont les lieux de décision et de consultation dans l'établissement ?
- Fiche 9 : qu'est-ce qu'un « projet d'établissement » ?

# 3. Exercer son métier au quotidien

## 3.1 Préparer son enseignement, s'approprier le vocabulaire pédagogique

- Fiches 1 à 3 : s'approprier le vocabulaire pédagogique
- Fiche 4 : découvrir les référentiels...
- Fiche 5 : préparer une progression pédagogique annuelle : avec quels outils ?
- Fiche 6 : du référentiel à la séquence pédagogique :
  le référentiel : préalable à la construction d'une séquence pédagogique
- Fiche 7 : du référentiel à la séquence pédagogique :
  élaborer une progression pédagogique
- Fiche 8 : schématiser une progression pédagogique :
  exemple de schématisation de progression pédagogique
- Fiche 9 : construire une séquence d'enseignement :
  schématiser une séquence pédagogique
- Fiche 10 : établir une fiche-séquence

## 3.2 Mettre en œuvre des séances d'enseignement

- Fiche 11 : préparer une séance d'enseignement
- Fiche 12 : organiser le déroulement d'une séance : la « fiche de préparation »
- Fiche 13 : animer un groupe d'apprenants
- Fiche 14 : sensibilisation à la Santé Sécurité au Travail
- Fiche 15 : enseigner en sécurité - éduquer à la sécurité
- Fiche 16 : organiser et gérer des activités hors de la classe

### 3.3 Évaluer

- Fiche 17 : penser l'évaluation : pourquoi ? comment ?
- Fiche 18 : préparer des situations d'évaluation certificative

### 3.4 Utiliser et créer des ressources pédagogiques

- Fiche 19 : utiliser les ressources pédagogiques de l'enseignement agricole
- Fiche 20 : découvrir d'autres ressources pédagogiques

### 3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et d'apprentissage

- Fiche 21 : définir et adapter une formation - objectifs, contenus, modalités
- Fiche 22 : accueillir, orienter, positionner et accompagner les personnes dans leur projet de formation
- Fiche 23 : mettre en œuvre et animer une formation
- Fiche 24 : réguler, accompagner et évaluer
- Fiche 25 : participer à la coordination, à la gestion et au suivi administratif des formations

## 4. Évoluer dans son emploi, sa carrière

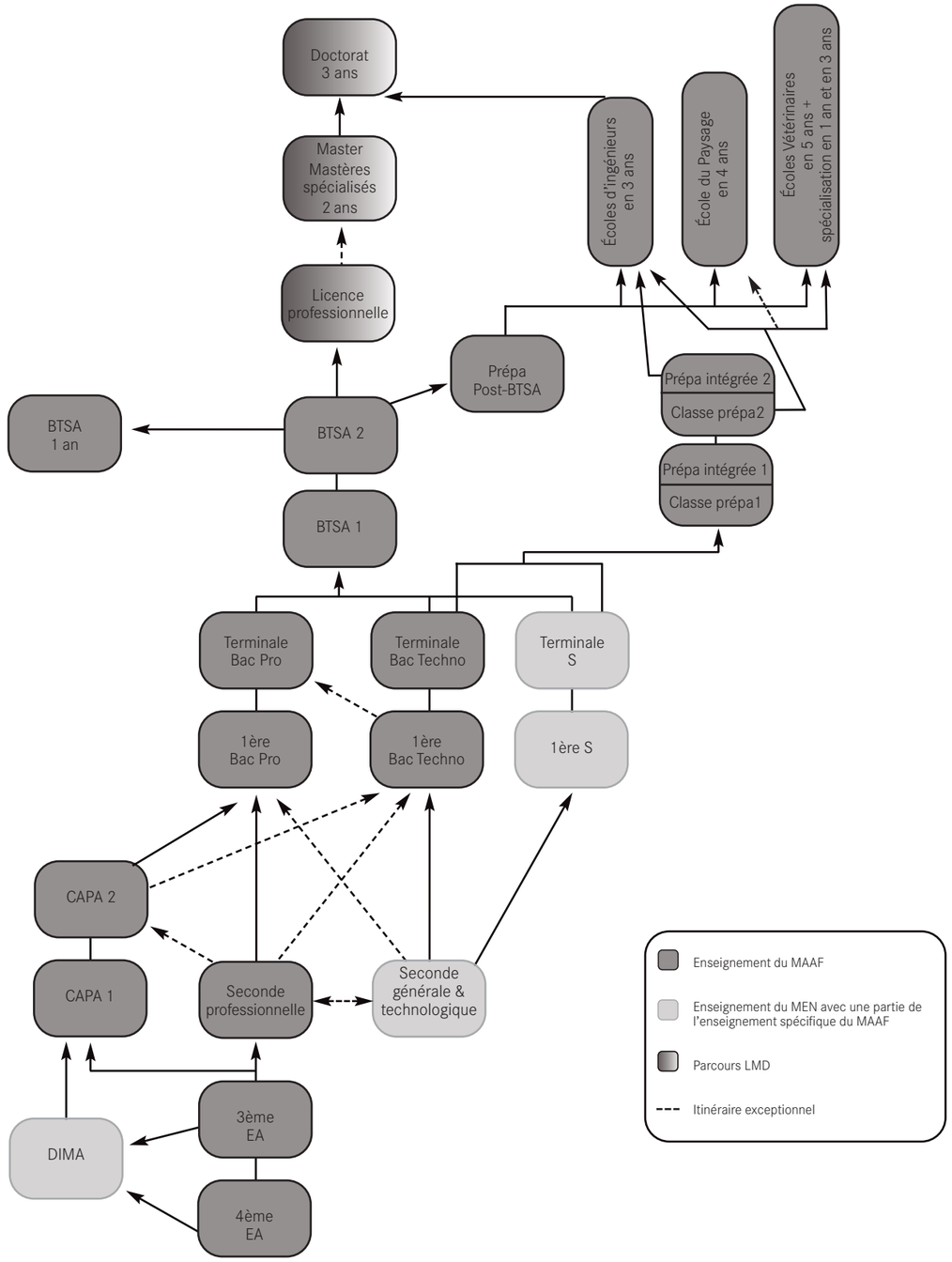
### 4.1 Vous souhaitez suivre une formation

- Fiche 1 : connaître l'offre de formation continue des personnels et s'inscrire à une formation
- Fiches 2 et 3 : comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ?

### 4.2 Vous pouvez préparer un concours

- Fiche 4 : les concours d'accès aux corps du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères
- Fiche 5 : la préparation aux concours

## *Les parcours de formation initiale scolaire et les diplômes de l'enseignement agricole*




### L'enseignement agricole public et privé en chiffres (apprenants en 2014-2015) France métropolitaine et Outre-mer[1]

- *4ème - 3ème - DIMA* — *29 363*
- *CAPA* — *13 622*
- *Seconde générale et technologique* — *8 409*
- *Baccalauréat professionnel 3 ans* — *79 389*
- *Baccalauréat technologique* — *10 890*
- *Baccalauréat série S* — *3 932*
- *BTSA* — *19 804*
- *CPGE et post-BTSA* — *635*
- *Étudiants de l'enseignement supérieur agricole vétérinaire et paysager* — *16 395*
- *Apprentis ** — *36 974*
- *Stagiaires en FPC ** — *246 000 pour 20 340 000 heures stagiaires*

*Nombre total d'apprenants = 465 413 dont 182 439 élèves et étudiants*

*(1) pour Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna (rentrée décalée) les données sont celles de l'année 2013-2014* ** données pour l'année scolaire 2013-2014*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE 100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

Où trouver les programmes ?

Quelles sont les règles professionnelles spécifiques de mon métier ?

# TUTAC

*TUTORAT DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, FORMATEURS ET DIRECTEURS DE CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC*

Quels sont les éléments de ma rémunération ?

Quels sont mes droits et obligations ?

Comment vais-je pouvoir me former ?

# Dispositif TUTAC

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC.

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Depuis 2012, le dispositif est élargi aux directeurs de centre contractuels [directeur de CFA/CFPPA et directeur d'exploitation agricole (DEA) ou directeur d'atelier technologique (DAT)].

La note de service présentant le dispositif pour la rentrée 2015 paraîtra le jeudi 20 août 2015 sur BO AGRI et sera disponible sur Chlorofil dans la rubrique «actualité», puis dans l'espace 2 *« Emplois, concours, formation et carrière »*, rubrique *« Formation continue des personnels »* puis dans *« TUTAC : TUTorat des Agents Contractuels »*.

Vous trouverez également dans cette rubrique la version électronique du "Classeur TUTAC 2015" qui n'existe plus en version papier. Ce classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

*Il comprend quatre grandes parties :*

- ⇨ *Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;*
- ⇨ *S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;*
- ⇨ *Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en oeuvre des séances d'enseignement, évaluer...) ;*
- ⇨ *Évoluer dans son emploi, sa carrière.*

### L'inscription au dispositif vous permet d'être automatiquement inscrit

- **à la "conf-TUTAC" :** *cette conférence vous permet d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que vous, elle est animée par un modérateur et fonctionne pendant toute l'année scolaire.*
- **au parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPL» :** *: conçu par AgroSup Dijon Eduter / Ingénierie et mis en œuvre pour la première fois en 2015. Vous recevrez à votre adresse educagri, les informations (identifiant et code d'accès) vous permettant d'accéder à la plate-forme de formation.*
- **à un regroupement régional de pairs :** *session d'information à initiative régionale organisé par les DRAAF (SRFD et DRFC) et DAAF (SFD et DRFC). Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.*
- **à un regroupement disciplinaire :** *animé par l'inspection de l'enseignement agricole, organisé par AgroSup Dijon Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions.*
- **à un regroupement spécifique pour les formateurs CFA/CFPPA,** *si vous êtes concerné : animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, organisé par AgroSup Dijon Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.*
- **à un regroupement pour les directeurs de centre** *contractuels qui comprend une partie commune à l'ensemble des directeurs et une partie spécifique pour les directeurs de CFA/CFPPA et une partie spécifique pour les DEA/DAT. Ce regroupement est animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage et par les inspecteurs développement-expérimentation-exploitations agricoles et ateliers technologiques. Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, son fonctionnement administratif et pédagogique.*

### Conditions pour s'inscrire sur le site : http://inscription.tutac.educagri.fr dès le 20 août 2015

- ✔ *détenir un contrat pour un temps de travail de 50% ou plus,*
- ✔ *être affecté pour la 1ère fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en direction de centre,*
- ✔ *disposer d'une adresse Mélagri (voir § "Pouvoir échanger et communiquer"),*
- ✔ *avoir son code SAFO transmis par le délégué régional à la formation continue (DRFC) suite à la demande de votre établissement,*
- ✔ *être accompagné d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement lors de la saisie des informations ou avoir transmis dûment remplie la fiche d'inscription au dispositif TUTAC.*

**Attention aux dates**

- *inscrit avant le 2 octobre 2015, vous bénéficierez de l'ensemble de ces prestations.*
- *inscrit entre le 3 et le 22 octobre 2015 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer au regroupement de pairs.*
- *inscrit entre le 23 octobre et le 12 novembre 2015 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement spécifique CFA-CFPPA.*
- *inscrit entre le 23 octobre et le 16 décembre 2015 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement des directeurs de centre.*
- *inscrit entre le 23 octobre et le16 décembre 2015 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement des directeurs de centre.*
- *inscrit après le 16 décembre 2015, vous ne participerez à aucun regroupement, mais vous serez inscrit à la "conf-TUTAC".*

**Vos frais d'hébergement sont pris en charge et vos frais de déplacement vous seront remboursés sous réserve que vous transmettiez les pièces justificatives demandées par le DRFC (pour le regroupement régional de pairs) et par AgroSup Dijon Eduter/CNPR (pour les regroupements disciplinaires, spécifique CFA/CFPPA et directeur de centre*).**

* *Les agents des DOM-COM ne sont pas concernés par les regroupements disciplinaire, spécifique et directeur de centre.*

# Pouvoir s'informer sur l'enseignement agricole

*http://www.chlorofil.fr*

*Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français*
*Espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français*

- *L'espace 1 «Système éducatif agricole» : Connaître ses missions et son organisation*
  - ✔ *Missions et acteurs de l'enseignement agricole*
  - ✔ *Fonctionnement des établissements (règlement intérieur, projet d'établissement...)*
  - ✔ *Données statistiques (StatEA, Panorama de l'enseignement agricole...)*
  - ✔ *Applications du système d'information de l'enseignement agricole*
  - ✔ *Actions du système national d'appui (SNA)*
  - ✔ *Coopération internationale*
  - ✔ *Réseaux thématiques*
  - ✔ *Enseignement supérieur et Recherche*
- *L'espace 2 «Emplois, concours, formation et carrière» : Travailler dans l'enseignement agricole, évoluer dans son emploi et sa carrière*
  - ✔ *Métiers de l'enseignement agricole, le recrutement, les carrières des agents (statut des enseignants, résultats des concours...)*
  - ✔ *Actions nationales et régionales de formation continue des personnels (SAFO)*
- *L'espace 3 «Diplômes et référentiels» : Enseigner, former et évaluer au quotidien*
  - ✔ *Rénovations, documents d'accompagement, parcours de réussite...*
  - ✔ *Textes officiels (décrets, arrêtés, notes de service)*
- *L'espace 4 «Vie scolaire et étudiante» : Accueillir et accompagner les élèves, apprentis, étudiants et stagiaires :*
  - ✔ *Bourses, internat, handicap...*
  - ✔ *Insertion scolaire, sociale et professionnelle (individualisation des parcours...)*
- *L'espace 5 «Ressources et pratiques éducatives» : Se documenter, innover et échanger :*
  - ✔ *Projets et innovations pédagogiques*
  - ✔ *Bases documentaires*

*http://www.educagri.fr*

*Site d'information et de promotion des établissements publics de l'enseignement agricole*

- ✔ *Etablissements publics de l'enseignement agricole et leurs actualités (journées portes ouvertes...)*
- ✔ *Témoignages sur les métiers de l'enseignement agricole*
- ✔ *Formation, diplômes et certification (formation initiale scolaire et/ou apprentissage, formation professionnelle continue, VAE...)*
- ✔ *Vie scolaire et étudiante (stages à l'étranger, orientation...)*
- ✔ *Réseaux et partenaires de l'enseignement agricole (SRFD, chargés d'ingénierie, ANEFA, APREFA...)*

*http://www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole*

*Espace de l'enseignement agricole qui a pour vocation de répondre aux besoins d'information des jeunes et des adultes dans leur projet d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole*

- ✔ *Formations et diplômes proposés dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole (lycées, centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou établissements d'enseignement supérieur agricole...)*
- ✔ *Métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole*
- ✔ *Vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité et handicaps, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger...)*

# Pouvoir échanger et communiquer

*Pour obtenir votre propre adresse électronique professionnelle : contactez votre gestionnaire local agricole (GLA)*




*Mélagri, vous propose en plus d'une messagerie professionnelle*

- ◆ *de disposer d'un bureau virtuel consultable depuis tout lieu disposant d'un accès internet*
- ◆ *d'accéder aux cartes de visite de chaque membre de l'annuaire*
- ◆ *de vous inscrire via le modérateur à des "conférences" (thématiques telle conf-TUTAC, disciplinaires, transverses...)*

# Pouvoir se former

*Les actions de formation nationales et régionales sont présentées sur le site de la formation continue : http://www.formco.agriculture.gouv.fr*

*La procédure d'inscription aux diverses actions de formation y est précisément indiquée.*

DUREE DU PARCOURS

10 heures

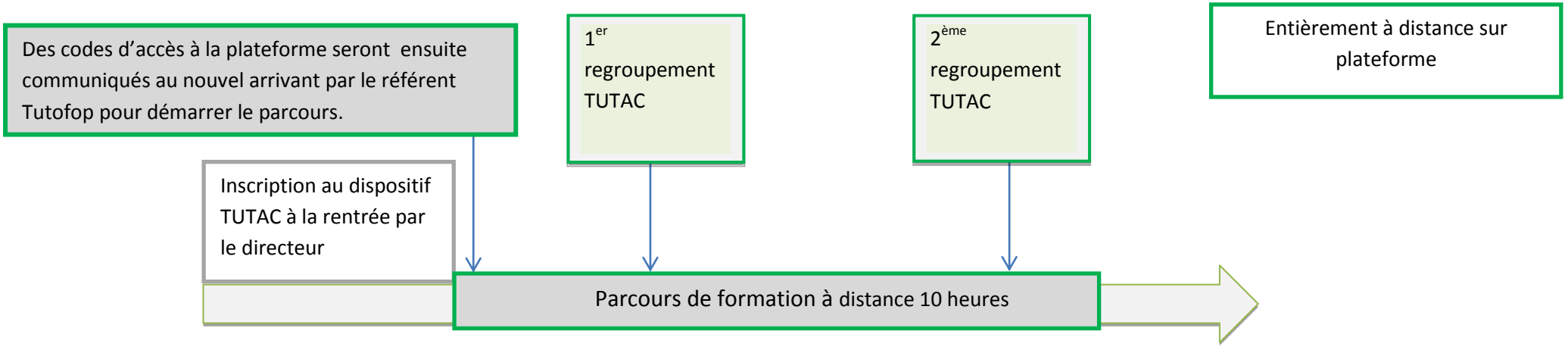
# ANNEXE 5

**LE PARCOURS DE FORMATION A DISTANCE**

**« Accueil pour une prise de poste dans un EPL »**

## LA CHRONOLOGIE DU PARCOURS

Ce parcours, **intégré au dispositif TUTAC à la rentrée 2015**, dure 10 heures. Il démarrera dès l'inscription au dispositif. Il pourra s'effectuer sur plusieurs mois mais devra néanmoins se terminer peu après le second regroupement TUTAC.




*Chronologie du parcours*

## LE CONTENU DU PARCOURS

*Ce* parcours *à distance comprend 7 modules qui portent sur différents thèmes directement en lien avec l'EPL du nouvel arrivant.*



**LES MODALITES PEDAGOGIQUES**

Ce parcours comprend différentes activités comme l'étude de documents, vidéos ou autres ressources dont le classeur TUTAC.

Des recherches seront à réaliser auprès du collègue expérimenté identifié, des autres collègues, des plaquettes de l'établissement ou de sites web tels que chlorofil. ( www.chlorofil.fr).

Tout au long du parcours, des activités seront proposées au travers d'un classeur personnel « MON CLASSEUR PRISE DE FONCTIONS », **téléchargeable sur la plateforme**. Composé de 17 fiches il sera à compléter au fur et à mesure du parcours.




SOMMAIRE


▪ L'organisation de l'EPL et de mon centre d'affectation

Fiche 1 : Mon Centre d'affectation au sein de l'EPLEFPA

Fiche 2 : Plan du site de l'EPLEFPA et de mon site d'affectation

Fiche 3 : Les secteurs d'activité de mon EPL

Fiche 4 : Ma situation au sein de l'organigramme de mon EPL

▪ Mes activités dans l'EPL

Fiche 5 : Mes principales fonctions

Fiche 6 : Mon emploi du temps

▪ L'organisation pédagogique et éducative de mon centre

Fiche 7 : Les formations de mon établissement

Fiche 8 : Mes proches collègues

Fiche 9 : Les documents et outils en lien avec les formations

Fiche 10 : Mes autres collègues

Fiche 11 : Les lieux de formation

▪ L'organisation administrative de mon centre

Fiche 12 : Les instances de l'EPL

Fiche 13 : Les services « périphériques » de l'EPL

Fiche 14 : Mes droits et obligations dans mon établissement

Fiche 15 : Mes droits en matière de formation

▪ La communication

Fiche 16 : Les différents modes de communication au sein de l'EPL

Fiche 17 : Les conférences Melagri


**LES RESSOURCES POUR SUIVRE LE PARCOURS**

- Le classeur TUTAC
- Le classeur « Prise de fonctions »

**L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS**

***Le collègue expérimenté identifié :***

Il est proposé par le directeur sur la base du volontariat. Il pourra apporter son appui sous forme de conseils et d'informations. Lors de son arrivée dans l'établissement, le nouvel arrivant pourra s'appuyer sur ses compétences pour accéder à ses nouvelles fonctions de formateur. Sa présence est un **prérequis** pour suivre aisément le parcours de formation à distance.

***Le référent Tutofop***

Il sera à disposition du nouvel arrivant pour l'accompagner tout au long de son parcours à distance. Il pourra répondre à ses questions d'ordre technique sur la plateforme et réalisera un bilan téléphonique intermédiaire à mi-parcours.


Contact :

Natalia Mulero : natalia.mulero@educagri.fr

Agrosup-Dijon Eduter Ingénierie

**Proposition de programmation pour les regroupements de pairs**

**1ère journée**

- Accueil + logistique
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- L'enseignement agricole :
  - Histoire et évolutions actuelles : ses spécificités par rapport à l'Education Nationale,
  - L'enseignement agricole et le MAAF : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
  - L'enseignement agricole dans la région (les établissements / les compétences)
- L'EPLEFPA, un concept bien particulier :
  - Les centres et les multiples publics accueillis
  - L'autonomie
  - La synergie des cinq missions de l'enseignement agricole
  - Le rôle des équipes
- L'enseignant contractuel :
  - Son statut : ACEN ou ACB
  - Son évolution de carrière
- Vérification des inscriptions aux regroupements disciplinaires
- Les ressources à la disposition de l'enseignant (ou à la fin de la 2nde journée) :
  - First Class (« conf-TUTAC », conf. Disciplinaires, workspace …)
  - Sites chlorofil, educagri
  - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements

**2e journée : travail en ateliers**

- A1 : Enseigner à produire autrement
- A2 : Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités
- A3 : L'apprenant au cœur du métier : qui sont les adolescents en 2015 ? une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2015

**Bilan de session** (à renvoyer à la DGER/MAPAT au plus tard le 27 novembre 2015).

**Organisation des regroupements disciplinaires TUTAC 2015-2016**
**Semaine 48 : du mardi 24 novembre 2015 à 14h00 au jeudi 26 novembre 2015 à 16h00**

| Noms Inspecteurs | Disciplines | Lieux regroupements |
|---|---|---|
| **CAMPARIO Sylvie**<br>**MAZOYER Patricia**<br>**RIETSCH Sylviane** | Français, philosophie | **LEGTPA « Marie Durand » de Nîmes-Rodilhan (30)** |
| **BRANGER Alain**<br>**CHATOT Denis** | Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires | **LEGTA Plombières lès Dijon (21)** |
| **CARPENTIER Hélène**<br>**KOWALSKI Alain**<br>**TOMI Jean-Philippe** | Physique chimie | **LEGTA de Laval (53)** |
| **BOUQUAY Martine**<br>**LIBERT Stéphanie** | SESG Economie familiale et sociale | **LEGTA de Bourges (18)** |
| **AMOURETTE Thierry**<br>**VIGNALS Gérard** | SESG Gestion de l'entreprise<br>SESG Gestion de l'environnement | **ENFA et LEGTA Toulouse (31)** |
| **FLIPO Nathalie**<br>**BOUCHER Didier** | SESG Gestion commerciale | **LEGTA de Valdoie (90)** |
| **BOTREAU Thierry-Marc**<br>**LAGORS Jean-Pierre**<br>**RANDI Francine** | Biologie Ecologie | **LEGTA Rennes le Rheu(35)** |
| **HENRY Xavier**<br>**LERAT Philippe**<br>**ROUSSEAU Philippe** | Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques | **LEGTA du Neubourg (27)** |
| | | **LEGTA de Carcassonne (11)** |
| **BONNIER Géraldine**<br>**BENOIT Magali** | Sciences et techniques horticoles<br>Viticulture-Œnologie | **LEGTA de Rouffach (68)** |
| **LARCADE Louis**<br>**LELORRAIN Anne-Marie** | Histoire et Géographie | **LEGTA de Saintes (17)** |
| **CAUCHOIX Françoise**<br>**LAPEYRONIE Paul** | Aménagement Paysagers -Gestion des espaces naturels -Gestion forestière | **LEGTA de Périgueux – Exploitation Agrotouristique « Le Domaine des Chaulnes » (24)** |
| **MICHENEAU Philippe**<br>**RIGAL Joël**<br>**VARIGNIER Monique** | Zootechnie y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin | **LEGTA Laval (53)** |
| **ROSSIGNOL Alain**<br>**TOURRAS Hélène**<br>**GALINDO Antoine**<br>**GOULLIER Nancy** | Anglais<br>Espagnol<br>Allemand | **LEGTPA « Marie Durand » de Nîmes-Rodilhan (30)** |
| **AUBERT Pierre-Loïc**<br>**DEVILLIERS Laurent** | Education Socioculturelle | **LEGTA Saint Pouange à Troyes (10)** |
| **GAILLETON Jean-Jacques**<br>**JACQUIN François-Xavier** | Agronomie-Production végétale | **Eduter/CNPR Lempdes (63)** |
| **GARRIGUES Julien**<br>**LATHELIZE Arnaud** | Mathématiques | **Lycée agricole et horticole de Saint-Germain en Laye (78)** |
| **WOZNIAK Véronique**<br>**GENOUX Stéphane** | Documentation<br>Technologies de l'informatique et du multimédia | **EPL du Bourbonnais site de Moulins (03)** |
| **KUNTZ ROUSSILLON Fabienne**<br>**DUPRE Marie-Hélène** | Education physique et sportive | **LEGTA de Marmilhat (63)** |

**Propositions de programmation pour les regroupements disciplinaires**

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

**Regroupement disciplinaire LANGUES :**

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordées les questions : des référentiels, des techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières, la prise en compte de l'approche actionnelle et plus largement du CECRL (notions de niveaux) et seront proposés des ateliers de confection de CCF.

**Regroupement disciplinaire ESC :**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- Présentation de la discipline : particulièrement important dans le cadre de l'éducation socioculturelle, spécificité de l'enseignement agricole : historique, composantes de formation, enseignement et animation, place dans le développement culturel et l'animation du territoire.
- Didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification.
- Pédagogie de l'ESC : les différentes pratiques selon les modules de formation.
- Travaux de groupes ciblés, mise en commun, préconisations.

En fin d'après-midi ou en soirée du premier jour, rencontre avec des enseignants d'ESC.

**Regroupement disciplinaire DOCUMENTATION :**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- Présentation du métier de professeur-documentaliste, du système d'information documentaire et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole (présentation des notes de service sur l'organisation des rentrées scolaires 2015 DGER/SDEDC/2014-550 et 2016 DGER/SDEDC/2015-631, du dossier de rentrée 2015 de l'enseignement agricole, du classeur TUTAC 2015, du plan d'action enseigner à produire autrement, du numérique éducatif, de la prise en compte de la diversité des élèves…).
- S'approprier les référentiels diplômes disponibles sur www.chlorofil.fr (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation.

- Organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines suivant les filières.
- Élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels (les stagiaires sont invités à apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances mises en place ou en préparation). Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.
- Évaluer des capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives (les stagiaires sont invités à apporter des exemples numériques ou numérisés). Des travaux de groupes suivis de temps d'échanges entre tous les participants seront réalisés.
- Les modalités de l'inspection.

Visite commentée du centre de documentation et d'information, centre de ressources : espace ouvert de formation de l'établissement et présentation du centre de documentation et d'information à travers le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail de l'établissement, la ou les conférences d'établissement sur Melagri ou les listes de diffusion ciblées.

Rencontre avec les professeurs-documentalistes de l'établissement et le technicien formation recherche en documentation (possibilité d'assister à une séance pédagogique réalisée par les professeurs-documentalistes).

Un espace de travail sur Melagri (First Class) intitulé « TUTAC Documentation » est accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC tout au long de l'année (en amont du stage TUTAC Documentation, pendant et après). Cet espace contient les ressources documentaires essentielles pour exercer l'ensemble des spécificités du métier de professeur-documentaliste de l'enseignement agricole et permet de mutualiser des documents (projets CDI, comptes rendus de commission CDI, progressions pédagogiques, séquences, séances, évaluations formatives et certificatives, bilans annuels d'activités…).

Par ailleurs, la participation à des dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance est vivement recommandée :

- le MOOC DOC & SIC (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) mis en place par les enseignants-chercheurs et les formateurs de l'ENFA http://www.enfa.fr/ressources/ressources-pedagogiques-et-didactiques/information-documentation/ est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif. Il donne à voir le travail effectué à l'ENFA en lien avec l'inspection de l'enseignement agricole et permet de faire des liens entre recherche, formation et expertise en mobilisant tous les acteurs, tant les professionnels que les autres institutions (*l'approche disciplinaire en information-documentation* : les bases de l'épistémologie de la discipline information-documentation, les bases théoriques de l'information et de la communication… et *l'approche disciplinaire de l'enseignement en information-documentation* : première approche théorique de la transposition didactique, les savoirs à enseigner, textualisation des savoirs en information documentation, référentiels de formation et prescriptions, constructions pédagogiques...).
- les parcours de formation PNF 2015 intitulés «*Effectuer une analyse documentaire* » action n° 131049, « *Organiser une veille informationnelle* » action n° 131050, « *Education aux médias, éducation au et par le numérique* » action n° 131102. http://www.safo.chlorofil.fr/decouvrir/foad.cfm?campagne=2015&next=yes&mini=1.

**Regroupement disciplinaire TIM :**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- Présentation du vade-mecum (référentiel métier, présentation des référentiels).
- S'approprier un référentiel de diplôme.
- Organiser l'enseignement d'un module.
- Elaborer une progression, une séquence sur la base du référentiel de seconde pro module EG4 OBJ 3.1.
- De la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement ? support BTSA M42.
- Observation et analyse d'une séance d'enseignement.
- L'animation et le système informatique de l'établissement.
- Evaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation.
- Les modalités de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologie Moodle) http://acoustice.educagri.fr/ intitulé « TUTAC TIM » sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC à partir de mi-octobre.
Ce cours comprend cinq onglets : présentation, communication, avant le stage, pendant le stage, après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.
Ces espaces permettent le dépôt et le partage de documents importants en TIM, la mise à disposition de signets essentiels à connaître et permettent aux stagiaires de réaliser des activités, de déposer des documents bref de se former de manière hybride (à distance et en présentiel).
Cet espace qui restera ouvert tout au long de l'année scolaire permet aussi des échanges ultérieurs au stage et de bénéficier d'un appui de l'inspection TIM.

**Regroupement disciplinaire AMENAGEMENT :**

**Objectifs :** Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant les principes pédagogiques innovants à la base des rénovations de la filière aménagement, reliées aux progressions pédagogiques des diverses filières où interviennent chacun des stagiaires.

**Déroulement :**

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; l'approche intégrée du diplôme articulant terrain et méthodologie ; la nécessaire articulation séquence / ruban pédagogique. L'accent sera mis sur la mise en œuvre d'une pédagogie active privilégiant les chantiers école en Bac pro, les études de cas et la conduite de projets tutorés en BTSA.

La priorité de l'adaptation au public, le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle sont soulignés en particulier auprès des contractuels qui aborderaient une posture trop académique ou trop scolaire.

Les stagiaires pourront alors mieux cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique, la planification d'un dispositif de formation « professionnalisante », à l'occasion de restitutions et de mises en situation pratiques qui seront analysées collectivement, dans le cadre de travaux de groupes par spécialités : Paysage, Forêt et Nature.

L'intervention d'un expert de la pédagogie de chantier permettra un temps d'échange entre spécialités paysagères, forestière et génie écologique, afin que les stagiaires se construisent une vision d'ensemble du secteur et ce avec une analyse comparée des voies de formation et des sites de formation.

**La démarche pédagogique adoptée** s'articule autour :

- d'une mise en situation de terrain à partir d'observations du domaine agrotouristique de l' EPL de Dordogne, et d'échanges avec les personnels de l'établissement.
- d'un tutorat avec des pairs référents.
- d'un accompagnement individualisé permettant de construire une stratégie de formation adaptée à chaque situation pour réussir sa première année.
- de l'acquisition d'une culture de l'enseignement agricole, du sens des référentiels, au delà des recommandations du classeur Tutac dont la richesse et la pertinence seront soulignées.
- un prolongement par plate-forme interactive permettra une mise en réseau et l'accès à des fichiers ressources favorables à une démarche en réseau à distance.

**Evaluation et prolongements**

Au travers de situations pédagogiques concrètes les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent la nouvelle conception des évaluations nationales terminales basées sur l'expérience professionnelle des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et tout particulièrement la valorisation des exploitations des lycées agricoles, à partir de l'exemple de celle de l' EPL de Dordogne, support du stage Tutac Aménagement.

L'appréciation de la mobilisation de cette formation lors des inspections permet chaque année de faire évoluer la formule en fonction des besoins des nouvelles générations de contractuels recrutés et de l'évolution de leur public et de leur situation d'emploi.

**Regroupement disciplinaire MATHEMATIQUES :**

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- Présentation du métier et de la discipline dans le cadre de l'enseignement agricole (filières, présentation des référentiels, prise en compte de la diversité des élèves, influence du « produire autrement » en mathématiques).
- S'approprier un référentiel de diplôme.
- Organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines suivant les filières.
- Élaborer une progression, une séquence, une séance sur la base des référentiels (les participants sont invités à apporter les référentiels, notamment des classes dont ils ont la

charge, ainsi que des exemples de progressions et séquences mises en place ou en préparation). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.

- Évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation (les participants sont invités à apporter des exemples, notamment des classes dont ils ont la charge). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- Insérer les TICE dans son enseignement. Une demi-journée sera dédiée à l'apprentissage des bases de ces outils (calculatrice, tableur, GEOGEBRA) aux travers d'activités (les participants sont invités à apporter leur calculatrice, un ordinateur et une clé USB).
- Les modalités de l'inspection.
- Une demi-journée sera dédiée à une formation en statistiques pour les personnes enseignant en BTSA ou désirant se former. Pour les autres, les points abordés précédemment seront approfondis.

**<u>Regroupement disciplinaire AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES</u> :**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordées :

- La discipline STAEAH au travers des aspects sécuritaires et de la responsabilité des enseignants.
- La discipline STAEAH en liaison avec les autres disciplines et avec les aspects liés à « produire autrement ».
- La discipline STAEAH, l'utilisation des TICE et plus largement l'utilisation des outils pédagogiques.
- Construire sa progression et se l'approprier.
- La gestion du groupe classe et des conduits, la conduite de la classe.
- L'élaboration des séances.
- L'élaboration d'évaluations.
- Les activités transversales des enseignants de STAEAH.

**<u>Regroupement disciplinaire LETTRES / PHILOSOPHIE</u> :**

<u>Points abordés</u> :

Le métier d'enseignant : gérer la classe, favoriser la motivation des élèves et leur autonomie dans les apprentissages, travailler en équipe.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture

cursive/lecture analytique, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

Mise en œuvre :

Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

**Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge.**

**Regroupement disciplinaire SESG / GESTION COMMERCIALE :**

Les cinq demi-journées seront organisées autour de temps d'apports théoriques, de travaux de groupes et d'observation de séances. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants dans la construction de séquences, séances et évaluations répondant aux attentes des référentiels concernés.

**Regroupement disciplinaire BIOLOGIE - ECOLOGIE :**

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur au cours des cinq demi-journées :

- Bien utiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation.
- Mettre en œuvre des séquences d'enseignement.
- Evaluer : pourquoi, pour qui, comment ?
- Gérer une classe.
- Répondre aux attentes de l'inspection de validation.

**Regroupement disciplinaire PHYSIQUE - CHIMIE :**

Lors de ces demi-journées de formation sont abordés les sujets suivants :

- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de physique chimie ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- la mise en place de la démarche expérimentale ;

- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés… Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec les documents personnels (cours, progression, évaluation…) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une séance est consacrée à la présentation du déroulement et des enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de l'année.

**Proposition de programmation pour les regroupements spécifiques CFA/CFPPA**

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants **:**

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

**Proposition de programmation pour les regroupements directeurs de centre contractuels**

Durant ces six demi-journées seront abordés les points suivants :

**La 1ère demi-journée : tronc commun de tous les directeurs de centre contractuels :**

- Présentation de l'EPLEFPA et de ses instances

- Connaissance de l'environnement des centres

**Les autres cinq demi-journées seront spécifiques :**

**Directeurs CFA/CFPPA**

- ⇨ Réglementation et gestion des apprenants en FPCA
- ⇨ Conduite pédagogique d'un CFA et d'un CFPPA
- ⇨ Fonctionnement administratif d'un CFA et d'un CFPPA
- ⇨ Fonctionnement financier d'un CFA et d'un CFPPA

**Directeurs Exploitation Agricole (EA) / Atelier Technologique (AT)**

- ⇨ Le contexte administratif et comptable des EA / AT
- ⇨ Applications pratiques liées aux EA / AT à partir d'un cas concret
- ⇨ Le projet d'exploitation
- ⇨ Eléments de management et de gestion des ressources humaines (GRH)
- ⇨ Le plan d'action « Enseigner à produire autrement ». Etude de cas et échanges d'expériences

**ANNEXE 11**

| REGIONS | Délégués régionaux à la formation continue (DRFC) | |
|---|---|---|
| ALSACE | **M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE**<br>pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Brigitte LECORNEY | DRAAF – Cité administrative Gaujot<br>14, rue du Maréchal Juin<br>CS 31009<br>67070 STRASBOURG CEDEX<br>Tél : 03 69 32 50 67 (66)<br>Fax : 03 69 32 50 60 |
| AQUITAINE | **Mme Sophie de GRIMAL**<br>sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Lydie BAUDIN | DRAAF - 51, rue Kieser<br>33077 BORDEAUX<br>Tél : 05 56 00 43 52 / 42 68<br>Fax : 05 56 00 43 70 |
| AUVERGNE | **Mme Elsa TARRAGO**<br>elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Bernadette GOUDERGUES | DRAAF – SRFD<br>16 B rue Aimé Rudel<br>BP 45 MARMILHAT<br>63370 LEMPDES<br>Tél : 04 73 42 27 92 / 76<br>Fax : 04 73 42 27 91 |
| BOURGOGNE | **Mme Solène AUBERT**<br>solene.aubert@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Yveline PASQUIER | DRAAF<br>4 bis rue Hoche<br>BP 87865<br>21078 Dijon cedex<br>Tél : 03 80 39 30 59<br>Tel assistante : 03 80 39 30 82<br>Fax : 03 80 39 30 99 |
| BRETAGNE | **Mme Carmen GAN**<br>carmen.gan@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Aline CAZOULAT | DRAAF – Cité de l'agriculture<br>15, avenue de Cucillé<br>35047 RENNES CEDEX<br>Tél : 02 99 28 22 04 / 22 80<br>Fax : 02 99 28 20 48 |
| CENTRE | **M. Nicolas DUPUY**<br>nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr<br>dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Muriel MICHAUD | DRAAF CENTRE<br>Cité administrative Coligny<br>131 rue du Faubourg Bannier<br>45000 ORLEANS<br>Tél : 02 38 77 40 00 / 41 96 |
| CHAMPAGNE-ARDENNE | **Mme Isabelle CARBONNEAUX**<br>isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr.<br>Assistante : Yolande SIRIANNI | DRAAF – Complexe agricole du Mont Bernard<br>Route de Suippes<br>51037 CHALONS EN CHAMPAGNE<br>Tél : 03 26 66 20 25 / 20 21<br>Fax : 03 26 66 20 21 |

| | | |
|---|---|---|
| CORSE | **M. Paul MEDURIO**<br>paul.medurio@agriculture.gouv.fr | DRAAF – Immeuble "Le Solferino"<br>BP 309 - 8, cours Napoléon<br>20176 AJACCIO CEDEX<br>Tél : 04 95 51 86 74 / 44<br>Fax : 04 95 51 12 88 |
| FRANCHE COMTE | **Mme Sylvaine RODRIGUEZ**<br>sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Françoise PICOT | DRAAF - Immeuble Orion<br>191, rue de Belfort<br>25043 BESANCON Cedex<br>Tél : 03 81 47 75 46 / 75 36<br>Fax : 03 81 47 75 48 |
| GUADELOUPE | **Mme Nadia COLOT**<br>nadia.colot@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Marie-Ena BERNOS | DAAF de la Guadeloupe<br>Jardin Botanique<br>97169 BASSE-TERRE cedex<br>Tél : 05 90 99 60 39 / 60 17<br>Fax : 05 90 99 09 10 |
| GUYANE | **Délégué régional Formco :**<br>**Mme Suzie THOMPSON**<br>suzie.thompson@agriculture.gouv.fr<br><br>**Délégué régional GRAF :**<br>**Mme Marie-Catherine ARBELLOT DE VACQUEUR**<br>marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr | DAAF de la Guyane<br>Parc Rebard<br>BP 5002<br>97305 CAYENNE CEDEX<br>Tél : 05 94 29 63 71<br>Fax : 05 94 29 63 63<br><br>LEGTA de Macouria<br>BP 53<br>97355 MACOURIA TONATE<br>Tel : 05 94 38 76 26<br>Fax : 05 94 38 76 25 |
| ILE-DE-FRANCE | **Mme Nathalie NICOL**<br>nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Rachel GARCIA | DRIAAF Ile-de-France<br>18, avenue Carnot<br>94234 CACHAN CEDEX<br>Tél : 01 41 24 17 78 / 17 01<br>Fax : 01 41 24 17 15 |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | **M. Jacky BRETAGNE**<br>jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr<br>Assistants :<br>Corinne ULLDEMOLINS<br>Frédéric POUGET | DRAAF Maison de l'Agriculture<br>Place Chaptal CS 70039<br>34060 MONTPELLIER CEDEX 02<br>Tél : 04 67 10 19 14 / 19 12 / 19 18<br>Fax : 04 67 10 01 02 |
| LIMOUSIN | **Mme Véronique DELGOULET**<br>veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Betty PACCHIN | DRAAF – 22, rue des Pénitents Blancs<br>BP 3916 87039 LIMOGES CEDEX<br>Tél : 05 55 12 92 74 / 92 73<br>Fax : 05 55 12 92 59 |
| LORRAINE | **Mme Roberte MORLOT**<br>roberte.morlot@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Annie FORESTAT | DRAAF Lorraine<br>76 avenue André Malraux<br>57046 Metz Cedex<br>Tél : 03 55 74 11 08 / 11 09<br>Fax : 03 55 74 11 01 |

| | | |
|---|---|---|
| MARTINIQUE | **Mme Julie ALCINDOR**<br>julie.alcindor@agriculture.gouv.fr | DAAF Martinique<br>BP 642 Jardin DESCLIEUX<br>97262 FORT DE FRANCE<br>Tél : 05 96 71 20 97<br>Fax : 05 96 71 20 71 |
| MAYOTTE | **Mme Carmen NICOLLET**<br>carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr | DAAF de Mayotte<br>B.P. 103<br>97600 MAMOUDZOU<br>Tél. : 02 69 63 81 37<br>Fax : 02 69 61 10 31 |
| MIDI-PYRENEES | **Mme Mireille BASSOU**<br>mireille.bassou@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Hélène ECHEVARRIA<br>Responsable de formation : Christiane PERCHE | DRAAF – Cité administrative<br>Bd A. Duportal<br>31074 TOULOUSE CEDEX<br>Mireille BASSOU : Tél : 05 61 10 61 84<br>Hélène ECHEVARRIA : Tél : 05 61 10 62 03<br>Christiane PERCHE : Tél : 05 61 10 62 18<br>Fax : 05 61 10 61 75 |
| NORD<br>PAS-DE-CALAIS | **M. Patrick SENECHAL**<br>patrick.senechal@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Zohra M'BAYE | DRAAF<br>Cité administrative – BP 505<br>59022 LILLE CEDEX<br>Tél : 03 62 28 40 86 / 40 87<br>Fax : 03 62 28 41 01 |
| PICARDIE | **Mme Sylvie-Anne REMY**<br>sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Nathalie TRANNOIS<br>Assistante GRAF : Sonia LESAGE | DRAAF – Allée de la Croix rompue<br>518, rue Saint-Fuscien<br>80092 AMIENS CEDEX 3<br>Tél : 03 22 33 55 49 / 55 36<br>Fax : 03 22 33 55 50 |
| BASSE NORMANDIE | **Mme Danièle LEVARD**<br>daniele.levard@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Hélène COURCELLE | DRAAF - SG<br>6 bld Général Vanier<br>14070 CAEN CEDEX<br>Tél : 02 31 24 97 16 / 98 97<br>Fax : 02 31 24 99 11 |
| HAUTE-NORMANDIE | **Mme Valérie GARNIER**<br>valerie.garnier@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Isabelle GUEGAN | DRAAF - Cité administrative<br>2 rue Saint Séver<br>76032 ROUEN CEDEX<br>Tél : 02 32 18 94 03 / 94 29<br>Fax : 02 32 18 94 01 |
| PAYS DE LA LOIRE | **M. Pierre HERVOUET**<br>pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr<br>Assistants :<br>François SOUCHARD<br>Françoise CASSARD | DRAAF Pays de la Loire<br>5 rue Françoise Giroud<br>44275 NANTES<br>Tél : 02 72 74 70 14 / 70 15 / 72 12<br>Fax : 02 72 74 70 01 |

| | | |
|---|---|---|
| POITOU-CHARENTES | **Mme Sophie ROBION**<br>dr-formco.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr<br>Assistantes :<br>Cécile DURIVAULT<br>Nadia COUTANCEAU-METAY | DRAAF<br>15, rue Arthur Ranc<br>BP 40537<br>86020 POITIERS CEDEX<br>Tél : 05 49 03 11 27 / 11 23<br>Fax : 05 49 03 11 12 |
| REUNION | **M. Pascal NOUVET**<br>pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Mariame ABDALLAH | DAAF de la Réunion<br>Parc de la providence<br>97489 SAINT DENIS DE LA REUNION cedex<br>Tel 02 62 30 89 47<br>Fax : 02 62 30 89 99 |
| PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR | **Mme Florence BRUNIER**<br>florence.brunier@agriculture.gouv.fr<br>Assistantes :<br>Patricia PARAVISINI<br>Christine PASSALACQUA | DRAAF PACA<br>132 Boulevard de Paris<br>13003 MARSEILLE<br>Tél : 04 13 59 36 35 / 36 34 / 36 33<br>Portable : 06 88 27 87 82<br>Fax : 04 13 59 36 32 |
| RHÔNE-ALPES | **Nathalie DELDEVEZ**<br>nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr<br>Assistants :<br>Patrice WEISS<br>Brigitte FIKET<br>Isabelle ANSELME | DRAAF- Cité Administrative -<br>165, rue Garibaldi<br>BP 3202<br>69401 LYON CEDEX 03<br>Tél : 04 78 63 13 08 / 13 13<br>Fax : 04 78 63 34 17 |
| ADMINISTRATION CENTRALE | **Délégué administration centrale à la formation continue :**<br>**Mme Chrystelle ARCHE**<br>chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr<br>Assistante : Wassila GOURARA | 78 rue de Varenne<br>75007 PARIS<br>Tel : 01 49 55 55 10 / 60 79 |

**Mise à jour le 28/07/2015**

**ANNEXE 12**

| SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC EN 2014-2015 | | |
|---|---|---|
| **L'établissement d'enseignement** | **AgroSup Dijon/Eduter /CNPR** | **DRFC** |
| **Inscription de l'agent** | | |
| - Accueille l'agent,<br>- Contacte le DRFC pour information et création du code SAFO (base de données de la gestion des formations) de l'agent en transmettant la fiche en annexe 2.<br>- Demande, au gestionnaire local Agricoll (GLA), la création de l'adresse MELAGRI de l'agent.<br>- Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique.<br>- Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent. | - Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC 2015.<br>- Réceptionne la candidature.<br>- Inscrit l'agent à la «conf-TUTAC» et lui indique comment accéder au classeur TUTAC numérique.<br>- Transmet chaque semaine aux DRFC et à la DGER ainsi qu'à Eduter/Ingénierie le tableau récapitulatif des inscriptions.<br>- Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole. | - Veille à la création du numéro SAFO de l'agent (base de données de la gestion des formations).<br>- Interroge les établissements de l'EA de la région sur les recrutements de nouveaux contractuels et veille à l'inscription de tout nouvel agent au dispositif.<br>- Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC 2015 |
| **Regroupement de pairs** | | |
| - Facilite la participation de l'agent au regroupement de pairs.<br>- Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires. | | - Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier :<br>o l'élaboration du programme ;<br>o les **invitations/convocations ;**<br>o les **remboursements des frais de déplacement** des stagiaires **sur présentation des justificatifs ;**<br>o **la commande et le paiement** des frais liés à l'hébergement et à la restauration.<br>- Vérifie avec les stagiaires **la validité du choix disciplinaire** émis lors de **l'inscription** et transmet, si besoin, l'actualisation à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR maria.rosas@educagri.fr Tél. : **04 73 83 36 36**<br>- Transmet un bilan du regroupement à la DGER/MAPAT avant le 27 novembre 2015 |

| Regroupement disciplinaire, regroupement spécifique CFA-CFPPA et regroupement des directeurs de centre contractuels | | |
|---|---|---|
| **L'établissement d'enseignement** | **AgroSup Dijon/Eduter/CNPR** | **DRFC** |
| - Facilite la participation de l'agent contractuel.<br>- Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires. | - Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration.<br>- Convoque les agents et gère les coupons réponses pour l'inscription ferme<br>- Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs.<br>- Fournit la liste des participants aux DRFC.<br>- Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs.<br>- Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs.<br>- Assure en lien avec AgroSup Dijon/Eduter/CNERTA la mise à jour de SAFO suite à la participation des agents à ces regroupements.<br>- Transmet un bilan des regroupements à la DGER/MAPAT | - Renseigne AgroSup Dijon/Eduter/CNPR sur les lieux possibles de déroulement des stages et les structures d'hébergement et de restauration. |